

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 25 JANVIER 2019A 18H30**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 janvier, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation  
18 janvier 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridel, Dominique Sancier

*En exercice: 14*

Nbre de Conseillers

Absent / Excusé : Monsieur Mickaël Quibel

*Présents : 13*

*Votants : 13*

Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 30 novembre 2018
2. Attestation de fin de travaux pour le lotissement de Clercy
3. Travaux d'aménagement du stade et de la salle des Douze Etoiles d'Or
4. Lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime
5. Sécurisation du Chemin d'Arques
6. Questions diverses

### **1. Adoption du compte-rendu du vendredi 30 novembre 2018**

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte-rendu :

- Signalétique verticale : Monsieur le Maire revient sur le devis demandé à l'entreprise Euroflex pour la signalétique verticale et qui se montait à 7 157,04 € H.T. Quelques panneaux et modifications viennent augmenter le devis initial qui est arrêté à la somme de 8 220,00 € H.T., le conseil municipal valide ce nouveau montant, le bon pour accord sera signé en début de semaine prochaine.

- Questions diverses : Concernant les contrats téléphoniques, notre prestataire actuel est moins cher qu'Orange, il est donc question de lui renouveler les contrats en cours. Pour la location du matériel, un rendez-vous a été pris courant février avec EET pour une nouvelle proposition.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il passe au vote.

Le compte-rendu est adopté à **la majorité des voix (1 abstention)**

## **2. Attestation de fin de travaux pour le lotissement de Clercy**

Considérant que toutes les parcelles du Lotissement de Clercy sont vendues à ce jour,  
Considérant que les résultats budgétaires du budget annexe « Lotissement de Clercy » peuvent être transférés dans leur totalité sur le budget principal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**AUTORISE** la clôture du budget annexe « Lotissement de Clercy »

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Letellier expose que le câblage téléphonique des sept maisons n'a pas été prévu dans le projet initial. La commune se doit de palier à cet oubli. Cette dépense de 2 518,80 € H.T. sera intégrée dans le budget 2019 de la commune pour ne pas retarder la clôture du budget annexe.

## **3. Travaux d'aménagement du stade et de la salle des Douze Étoiles d'Or**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé chez le notaire, Maître DEMARES à Yerville vendredi 18 janvier dernier l'achat du terrain de Monsieur et Madame Paté pour la somme de 65 000,00 €.

Un relevé topographique dudit terrain a été demandé en urgence au cabinet EUCLYD pour que le bureau d'études V3D puisse proposer ce soir au conseil municipal une ébauche de ce qui pourrait être réalisé.

Il a été demandé au bureau d'études V3D les grandes lignes suivantes :

- un maximum de places de parking en respectant la végétation
- refaire au niveau du stade quelques allées suite à l'homologation de celui-ci
- un travail au niveau des trottoirs pour relier les deux salles
- un aménagement au niveau de la cour qui sépare la mairie de l'école de dessin.

Monsieur Denecker Florian, collègue de Monsieur Malot, avec qui nous travaillons habituellement, est là pour présenter une première ébauche.

L'assemblée prend un temps de réflexion pour se prononcer. Suite à cette réflexion, il en ressort que :

- Monsieur Sancier semble ne pas adhérer au projet de la place PMR dans la cour attenante à la mairie considérant que celle-ci fait partie du patrimoine,
- La retenue d'eau pour les eaux pluviales ne devra pas être implantée sur le terrain de Monsieur Paté,
- Prévoir un parking PMR face au cabinet dentaire avec passage piéton, pente à 5°, abaissement du trottoir, il serait bien qu'il soit implanté au plus près de la chaussée,
- Prévoir une alimentation électrique et en eau en bout de voirie pour des terrains potentiellement constructibles avec aire de retournement,
- prévoir des parkings supplémentaires sur la partie herbeuse,
- engazonner le long du barrage de l'aire de jeu.

Monsieur Denecker se propose de travailler sur ces différents points et de se revoir courant février pour une nouvelle présentation.

Monsieur le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Il est question du relevé topographique demandé au cabinet EUCLYD de Dieppe qui s'est exécuté très rapidement.

Les restes à réaliser 2018 ne permettant pas de régler cette facture dans sa totalité, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater cette dépense d'investissement en amont du vote du budget primitif.

La facture s'élève à 4 644.00 € T.T.C

Les crédits seront automatiquement inscrits au budget 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**DECIDE** de mandater la facture du cabinet EUCLYD et de prévoir les crédits au budget 2019  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

#### **4. Lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame la Préfète concernant la lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime. Plusieurs actions seront mises en place dès le début de l'année 2019. Le coût de la destruction des nids se situant sur le domaine privé est à la charge du particulier.

Monsieur Letellier pense qu'il serait judicieux de prévoir des crédits au prochain budget pour aider les habitants à détruire les nids repérés et préserver notre territoire d'une invasion massive.

#### **5. Sécurisation du Chemin d'arques**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la lettre signée par plusieurs riverains reçue en mairie concernant la vitesse excessive des voitures, camions et tracteurs rue du Chemin d'Arques.

La commission de travaux décide de se retrouver le lundi 28 janvier à 16 heures pour envisager les différentes possibilités de sécurisation de cette voie.

#### **6. Questions diverses**

- Monsieur Letellier fait le point sur le dernier conseil communautaire du 12 décembre 2018 :

· ENVIRONNEMENT – collecte des ordures ménagères - fréquence

La proposition de la collecte hebdomadaire du bac gris pour les conteneurs des salles polyvalentes aurait un cout supplémentaire de 657,00 € T.T.C. pour chaque salle. La commune ne donne pas suite mais cette proposition reste en attente.

La collecte du bac gris de toutes les communes en période estivale n'a pas été retenue car trop onéreuse.

Une baisse de 5 € sur la redevance a paru préférable.

· FOURRIERE ANIMALE

La Communauté de Communes Terroir de Caux a été saisie par Monsieur le Sous-préfet sur la situation financière de la SPAD. Pour conforter la trésorerie de celle-ci, la cotisation a été relevée de 0,50 € à 0,75 € par habitant. La municipalité remercie Monsieur le président de la SPA pour le prêt d'un piège à chat et de sa participation à hauteur de 50% pour la stérilisation de chats errants sur le territoire de Ribeuf.

· COMPTEUR LINKY

Linky est le nom du compteur communicant développé par ENEDIS. Madame Forestier demande l'avis du conseil sur la pose ou le refus de faire poser ce compteur. Monsieur Letellier explique qu'il en a parlé avec le Syndicat Départemental d'Energie de Rouen, celui-ci a rassuré Monsieur le Maire en lui expliquant qu'il n'y avait aucun danger au niveau de l'émission des ondes qui ne sont guère plus importantes que celles d'un téléphone portable et que pour sa part il n'opposera aucun refus. ENEDIS effectue déjà des changements sans l'accord des propriétaires des maisons ou appartements. Evidemment, si le compteur se trouve à l'intérieur de l'habitat, ENEDIS aura l'obligation de demander l'autorisation d'entrer.

· PHOTO DU REPAS DES AINES DANS LE JOURNAL COMMUNAL

Madame Letellier fait remarquer que les personnes à mobilité réduite n'étaient pas présentes sur la photo de groupe sous forme de médaillon comme en 2017. Monsieur le Maire avoue qu'il était bien conscient du problème mais que cette année, au vu du nombre important de personnes, il lui était difficile de poursuivre dans ce sens. Néanmoins, lors de la prochaine réunion de CCAS, une solution sera proposée pour ne frustrer aucun membre.

· SALLE DE REUNION A L'ETAGE DE LA MAIRIE EN RENOVATION

L'agent communal restaure la salle de réunion à l'étage de la mairie pour en faire une pièce propre et chaleureuse.

· Prochain conseil municipal

La prochaine réunion de conseil municipal devrait avoir lieu le vendredi 1er mars 2019 mais elle pourrait avoir lieu avant en fonction de l'avancée du cabinet V3D sur le projet des travaux d'aménagement du stade et de la salle des Douze Etoiles d'Or

· REUNION POUR LE VOTE DU BUDGET LE 15 MARS 2019 – A confirmer

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.